



Service Régional UNSS
Académie d'Aix Marseille
Académie de Nice



Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur
de HANDBALL

CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre les soussignés :

Le Service Régional de l'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE Académie d'AIX-MARSEILLE représenté par son Directeur, Emmanuel COTE, domiciliée au 6 Rue de la Guirlande – 13002 MARSEILLE

Le Service Régional de l'UNION NATIONALE DU SPORT SCOLAIRE de l'Académie de NICE représenté par son Directeur, Pierre LE NOC, domiciliée au 809 Boulevard des Ecoreuils Esterel Gallery 06210 Mandelieu La Napoule

Ci-après dénommé « **SERVICE REGIONAL UNSS** » d'une part,

Et

La Ligue Provence-Alpes-Côte d'Azur de Handball, représenté par son Président, Jean-Luc Baudet, domicilié au 45 rue Emilien Gautier, 13290 Aix-en-Provence.

Ci-après dénommé « **Ligue PACA Handball** » d'autre part,

Préambule

Les SR UNSS Aix – Marseille et Nice sont des services déconcentrés de l'association UNSS qui regroupent l'ensemble des licenciés UNSS des académies.

Vu :

- La convention nationale UNSS / FFHB établie le 25 septembre 2019

Attendu que

- L'UNSS œuvre dans l'intérêt des associations sportives d'établissements et de ses adhérents,
 - o Contribue à la promotion de ses activités sportives
 - o Assure la formation des jeunes à la prise de responsabilités
- La Ligue PACA de Handball œuvre dans l'intérêt de ses clubs et de ses pratiquants licenciés en développant :

- La pratique de l'activité pour tous les publics
- La formation des joueurs, cadres, des arbitres et des dirigeants
- L'ouverture aux pratiques nouvelles

Dans le but de :

La présente convention vise à renforcer la place du Handball dans le milieu scolaire par la mise en place d'actions qui concourent à l'éducation, la réussite et l'épanouissement des élèves en lien avec les enjeux sociétaux (pris en compte dans les différents programmes ministériels et précisés dans l'article 2) :

- Le renforcement des principes de la République et des valeurs sportives
- L'accès à la pratique pour tous
- L'égalité « filles — garçons » et la mixité
- La préservation de la santé
- La lutte contre le harcèlement scolaire
- L'engagement associatif et la responsabilisation des jeunes

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 : En tant que représentants régionaux des signatures de la Convention susvisée, les signataires de la présente Convention en sont totalement parties prenantes. Elles souhaitent par la présente réaffirmer leur volonté de décliner cette convention au plan régional.

Article 2 : Les parties souhaitent que le développement des activités pour les publics cibles puisse se faire dans un cadre harmonieux :

- Par une information réciproque, en particulier pour la coordination de leurs calendriers respectifs.
- Par l'organisation de compétitions à finalité départementale, académique, permettant l'expression des spécificités locales.
- Par l'organisation de compétitions à finalité nationale, destinés au plus grand nombre à partir des phases qualificatives, avec des formules participatives, des contenus adaptés.
- Par le suivi et le soutien des Sections Sportives dans le cadre des conventions entre leur établissement scolaire et le club support.
- Par l'organisation de rencontres sportives et d'évènements visant le développement de la pratique féminine.
- Par le développement d'une pratique sportive vectrice de santé et de bien-être.
- Par le développement d'actions en direction de public en situation de handicap.
- Par la mise en place d'actions conjointes de formation et plus particulièrement :
 - L'accueil de jeunes arbitres lors des stages de formation que les Comités départementaux organisent.
 - L'accueil par la Ligue de professeurs EPS spécialistes, lors des stages de formation qu'elle organise.
 - L'accueil de jeune coach lors des stages de formation qu'elle organise.
 - L'organisation d'un stage spécifique UNSS / Ligue PACA de Handball.
 - La diffusion de documents pédagogiques.

- Par la mise à disposition de matériel et (ou) de ressources humaines lors des rencontres UNSS.
- Par la mise à disposition de matériel et (ou) de ressources humaines lors d'évènement de la Ligue PACA de Handball et (ou) des Comités départementaux.

Article 3 : Les parties souhaitent favoriser la prise de responsabilité des jeunes dans le cadre des activités sportives, en particulier par la formation et l'intégration, dans les compétitions, de jeunes juges.

Article 4 : Dans le cadre de cette convention, les parties s'engagent à communiquer conjointement auprès des médias, ou à défaut avec l'aval des parties.

Article 5 : Les parties se réuniront autant que de besoin, dans le cadre de la commission mixte régionale* prévue par les accords nationaux, sur demande de l'une ou l'autre des parties. Cette commission se réunira au moins une fois par an. Il sera fait, à cette occasion, un bilan de l'application de la présente convention.

*Composition de la commission mixte régionale (à minima) : Directeurs des UNSS Académiques, représentants de professeurs d'EPS invités par l'UNSS et (ou) la Ligue, Président de la Ligue PACA de Handball ou son représentant, Présidente de la commission Développement Service aux Clubs de la Ligue PACA de Handball, les 2 Chargées de Projets de Développement de la Ligue PACA de Handball responsable de chaque secteur Académique, un représentant de la commission d'Arbitrage de la Ligue PACA de Handball.

Article 6 : La présente convention est signée pour une durée indéterminée. Elle peut être dénoncée par l'une des parties, par lettre adressée à l'autre partie, au plus tard au 31 mars de l'année scolaire de l'année en cours.

Fait à Aix-en Provence, le 5 mars 2022

Le Directeur de la Région
académique de l'UNSS

M. Emmanuel COTE

Le Directeur UNSS de l'académie
de Nice

M. Pierre LE NOC

Le Président de la Ligue PACA de
Handball

M. Jean-Luc BAUDET

**LIGUE PROVENCE
ALPES CÔTE D'AZUR**
FFHANDBALL
Ligue Provence Alpes Côte d'Azur de Handball
45, Rue Emilien Gautier - 13290 Aix en Provence
Tél. : 04 91 23 04 04 - Siret 317 101 277



ANNEXES

Formation des Jeunes Officiels

- Passerelle avec le monde fédéral :

Jeune Arbitre :

- Dispositif facilitant la participation des jeunes arbitres UNSS sur les formations organisées par les clubs et/ou les comités, en lien avec la commission territoriale d'arbitrage.
- Inclure les jeunes arbitres UNSS dans les stages régionaux.
- Participation des jeunes arbitres UNSS aux opérations « Minots Hand Folie » et autres évènements.

Jeune Coach (catégorie benjamin à junior, Jeune Coach à définir) :

- Formation à l'occasion des évènements (exemple Planet'Hand).
- Une formation pourrait être proposée avant le niveau Championnat de France.
- Mise en place d'un lien entre les Jeunes Coachs et les structures professionnelles de Handball.

Toutes les actions de promotion autour du Handball

Ce qui existe déjà :

- Minots Hand Folie : tournois écoles primaires avec présence des jeunes officiels.
- Planet'Hand : le but de ces rassemblements est de permettre l'accès du Handball à la pratique féminine de benjamines à minimes, regroupements sur chaque département.
- La Lycéenne : l'UNSS Régionale concernée, contacte la Ligue pour l'animation des ateliers Handball (Hand'fit, Hand'Fauteuil, Hand à 4...).
- Sport partagé dans le Var : Hand'Fauteuil avec le comité 83
- Sport partagé dans les Alpes Maritimes : Hand'Adapté à Raoul Dufy
- Webinaire à destination des enseignants : « Le Hand à 4 en milieu scolaire »

Prévisionnel :

- **Développer le Hand à 4 en début de saison** ; Demande de développement de la pratique Hand à 4 : structurer la pratique au niveau régional en dédiant une période pour pratiquer au niveau district. Peut-être en début d'année (journée du sport scolaire vers le 20 septembre).

Des journées existent déjà pour rendre accessible la pratique aux filles.

Exemples de projets à venir :

Dans le Var	Dans les Alpes-Maritimes
Sport Partagé : mercredi après-midi à St Raphaël avec les sections ULIS des Collèges ; Beach Handball ; Planet'Hand en été	Tournoi Hand à 4 au mois de Mai Handfit à Monaco

- Proposition de la Ligue de transformer les journées de championnat traditionnel pour les BG et BF en une **pratique Hand à 4 et Sand Ball** (ou Beach Handball) au mois de mai.

Formation avec les enseignants

Création d'un groupe de travail composé de professeurs d'EPS et formateur de la Ligue : créer et mettre en place une formation des enseignants sur le Hand à 4 (à déployer dans les départements).

Questions diverses

Stéphane Etcheverry suggère souhaite l'accessibilité du Championnat Excellence aux élèves issus des pôles, car ils sont à ce jour exclus de toute compétition scolaire.

Équivalence arbitrage

Validation des jeunes arbitres sur les championnats de France UNSS

La convention entre l'UNSS et la FFHB précise que le jeune arbitre obtenant une certification au niveau départemental, académique ou national peut solliciter une équivalence :

- Certification départementale : la certification de niveau départemental UNSS permet d'obtenir le titre de JA départemental.
- Certification académique : la certification de niveau académique UNSS permet d'obtenir le titre de JA départemental ou régional. Ces équivalences peuvent être obtenues en prenant contact auprès du comité départemental (service formation).
- Certification nationale : la certification de niveau national UNSS permet d'obtenir le titre d'arbitre national – de 18 ans.

Cette équivalence peut être obtenue en prenant contact auprès de la ligue régionale (service formation)

https://unss.ac-caen.fr/unss/wp-content/uploads/2018/11/je_suis_jeune_arbitre_2019.1542824384970.pdf en page 23
<https://nouvelleaquitaine-handball.org/wp-content/uploads/2020/02/004-PPF-Arbitrage-2019-20.pdf> page 12